|  |
| --- |
| **OGEC Ecole privée Sainte Marie SAINTE FLORENCE** |

Madame, Monsieur

Pour l’année 2017-2018, le montant des rétributions (scolarité par demi-journée ou scolarité complète) s’élève à **25 € par mois** et par élève sur une période de **10 mois**(d’octobre à juillet). Ce montant comprend la scolarité de votre enfant et le montant de l’assurance « individuelle assurance »

Deux modes de paiement vous sont proposés :

* Paiement annuel de **250 €**(fin septembre)
* Paiement mensuel par prélèvement automatique de **25 € \* du 5 octobre au 5 juillet inclus.**

(\* Montant pour un élève)

Pour des raisons pratiques et de simplicité, les règlements mensuels par chèque ne sont pas acceptés.

Nous vous remercions de remettre à l’école avant le 20 septembre cette feuille complétée recto et verso si vous utilisez le paiement mensuel pour la première fois .

Le bureau de l’OGEC

--------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur, Madame …………………………………………………….

Parents de ……………………………………………………………….

(Indiquer le nom de ou des enfants avec la classe)

choisissent le paiement mensuel par prélèvement automatique

***[Joindre un RIB (si vous réglez par prélèvement automatique pour la première fois ou si vous avez changé de compte]***

Choisissent le paiement annuel (joindre le règlement avec ce coupon)

Signature des parents

